

VILLE DE CALONNE-RICOUART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le 05 février à 18h30, les membres du Conseil Municipal, répondant à la convocation qui leur avait été adressée le 26 janvier précédent, se sont réunis en la salle des mariages de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Ludovic IDZIAK, Annie CARINCOTTE, Claudette CREPIEUX, Maxime DUJARDIN, Delphine DELPORTE, Michaële DEPIN, Joël KMIECZAK, Aurélie TIRS, Yves BOUTTIER, Jonathan RICART, Nathalie DUCHATEAU, Patrick SYCZ, Maurice COFFIN, Jean Luc LAMBERT, Jean-Paul GARNAULT, Anne Lise RIOT, Sébastien KARAS, Thérèse DELASSUS.

EXCUSES :

Didier AROLD ayant donné procuration à Ludovic IDZIAK
Didier FOURMEAUX ayant donné procuration à Anne Lise RIOT
Isabelle KASTELIK ayant donné procuration à Annie CARINCOTTE
Stéphane BOUTTIER ayant donné procuration à Jean Paul GARNAULT
Cédric MATHOREL ayant donné procuration à Maxime DUJARDIN
Marie Ange LERNOUX ayant donné procuration à Aurélie TIRS
Isabelle POTIER ayant donné procuration à Mickaele DEPIN
Aude Line MATURSKI ayant donné procuration à Jean Luc LAMBERT
Catherine JEANSON ayant donné procuration à Nathalie DUCHATEAU
Jacqueline DANTAN n'ayant pas donné procuration

ABSENTS :

Sarah VASSEUR

Delphine DELPORTE a été élu Secrétaire de Séance.

Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations de la séance du 05 février 2024 a été affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune le 09 février suivant conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pour extrait conforme
LE MAIRE,**

N° 246 - AMENAGEMENT EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE – SUBVENTION DEPARTEMENT

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 09 juin 2023, le conseil l'a autorisé à déposer la demande de subvention auprès du Département pour un montant de 15 290 euros dans le cadre du fonds biodiversité. Cette demande consistait à financer les différentes plantations au niveau de Calonnix, de la rue des écoles et d'implanter une forêt urbaine dans la continuité de la rue de la Marne.

Il précise que l'ensemble du projet n'était pas subventionnable et que le montant attribué s'élève finalement à 12 888,50 €.

Il propose donc au conseil d'accepter la subvention octroyée.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte la subvention du Département de 12 888,50 euros relatif au fond biodiversité pour les plantations et aménagements situés à Calonnix, rue des écoles et dans la continuité de la rue de la Marne,

Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces utiles.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

publié sur le site le 21 février 2024